

RAPPORT D'ACTIVITES DE PEFC NOUVELLE-AQUITAINE 2018



PEFCTM

10-21-7

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

>	Présentation de PEFC Nouvelle-Aquitaine	
	• Les membres	4
	• Les cotisations	5
	• L'audit externe	6
>	Chiffres clés	
	• Propriétaires	9
	• Surfaces certifiées	9
	• Entreprises/Chaînes de contrôle	12
	• Contrôles internes	13
>	Actions	16
>	Faits marquants	
	• Recrutement	17
	• Présentation nouveau schéma	17
	• Euroforest	17
>	Communication	18

PRESENTATION DE PEFC NOUVELLE-AQUITAINE

L'Entité d'Accès à la Certification PEFC Nouvelle-Aquitaine se fixe comme objectif de veiller à la gestion durable de la forêt régionale. Pour cela elle met en œuvre le schéma de certification PEFC France à travers la vérification du respect des cahiers des charges par ses participants, accompagne les propriétaires et les entreprises dans le système de certification forestière et conduit des actions de communication auprès de tous les publics.



➤ La vie de l'Entité d'Accès à la Certification

En 2018, PEFC Nouvelle-Aquitaine a réalisé les opérations suivantes :

- Révision documentaire : Le nouveau schéma français impose de revoir en profondeur le système qualité : statuts, procédures (terminologie, fonctionnement, contrôles internes, modalités d'adhésion)
- Coordination de l'activité sur le nouveau territoire de compétence : mobilisation des acteurs infrarégionaux, définition de nouveaux objectifs pour chaque territoire, coordination des actions de développement / mise en œuvre du nouveau programme d'accompagnement
- Porté à connaissance des nouvelles règles de certification et des exigences qui en découlent : lors de l'adhésion et lors des contrôles.
- 2 cibles principales : les participants (propriétaire et entreprises) et le consommateur
- Formation du personnel de PEFC Nouvelle-Aquitaine sur le nouveau schéma et ces nouvelles exigences (nouvelle grille de contrôle, nouvelles exigences, nouveaux participants à contrôler : forêt publique)
- Mobilisation au niveau national pour, à côté des représentants, faire remonter les besoins des régions et définir la meilleure application opérationnelle des nouvelles règles. Cette participation à toutes les instances est indispensable au regard des conséquences des décisions qui y sont prises : faisabilité des mesures, moyens humains et financiers qu'elles nécessitent.

Pour faire face aux nouveaux besoins, PEFC Nouvelle-Aquitaine a décidé d'un côté d'augmenter sa part d'autofinancement (augmentation des cotisations de renouvellement et des cotisations des membres) mais également de recruter un salarié supplémentaire à mi-temps (nouvelles exigences administratives notamment à l'adhésion)

LE BUREAU	
Président	C. de Neuville
Vice-Président	S. Corée
Vice-Président	E. Dumontet
Trésorier	B. Vieillard-Baron
Secrétaire	J.M. Boulay

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION			
PEFC France	PEFC Nouvelle-Aquitaine	Titulaire	Suppléant
Collège des Producteurs			
	Union Syndicat Sylviculteurs Aquitaine	E. Dumontet S. Gaston	J. Navails E. Dumontet
Fransylva	Fransylva	C. de Neuville	B. François
Office National des Forêts	Office National des Forêts	F. Bonnet	P. Durand
Centre National de la Propriété Forestière	Centre Régional de la Propriété Forestière	P. Flamant	R. de Lary
Union de la Coopération Forestière Française	Alliance Forêt Bois	H. de Cerval	S. Vieban
	Unisylva-Cfbl	B. Palluet	G. Fournier
Fédération Nationale des Communes forestières	Union Régionale des Communes Forestières	M. Castan	J. Garestier
	APNA	X. de Coincy	H. Lemaire
Collège des Transformateurs et Négoce			
Fédération Nationale du Bois	Fiba	A. Thebault	
		S. Latour	
Fédé Nat Entrepreneurs des Territoires	Entrepreneurs de Travaux Forestiers NA	M. Bazin	G. Napias
France Bois Régions	BoisLim	C. Ribes	G. Lamoury
	Futurobois	E. Herbert	N. Marot
Copacel	Fiba-Section Pâtes et Papier	J.M. Boulay	J. Delas
	Comptoir des Bois de Brive	S. Corée	E. Ripout
Union des Industries des Panneaux de Process	Panneaux de Corrèze Fiba-Section Panneaux	S. Maury	P. Lebigre
Union des Industries de Panneaux de Contreplaqués	Ets Joubert	A. Hochereau	
Collège des Usagers de la Forêt			
Assemblée des Départements de France	Conseil Départemental des Landes	D. Degos	T. Cazeaux
	Ass Régionale de Défense des Forêts contre l'Incendie	B. Lafon	P. Macé
Fédération Nationale des Chasseurs	FR Chasseurs Limousin	A. Maury	B. Vallade

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	Chambre Régionale d'Agriculture	B. Goupy	B. Vieillard Baron
	Prom'Haies	J. Ajer	F. Sire
	PNR Millevaches	G. Salviat	F. Garnerin
	PNR Landes de Gascogne	P. Sartre	P. Ospital
	PNR Périgord Limousin	P. Raffier	L. Dangla

COMITES TERRITORIAUX	
AQUITAINE	
Président	E. Dumontet
Vice-Président	M. Bazin
LIMOUSIN	
Président	C. de Neuville
Vice-Président	S. Maury
POITOU-CHARENTES	
Président	En cours
Vice-Président	En cours

> Les Cotisations

> Les cotisations des organisations membres récupérées par collège

Collège 1 : 9 580 €

Collège 2 : 9 520 €

Collège 3 : 2 130 €

> Les cotisations des propriétaires participants pour 5 ans :

◆ PAR L'ENTITE D'ACCES A LA CERTIFICATION

Pour la primo-adhésion et le Renouvellement

< 10 ha = 20 €

> 10 ha = 20 € + 0.65 €/ha

◆ PAR LE PORTAGE GCF

1/1000^{ème} du chiffre d'affaires des achats de bois réalisés par les propriétaires forestiers, adhérents au système PEFC ayant accepté la démarche de portage sont rétrocédées à PEFC Nouvelle-Aquitaine. En 2018, GCF a décidé de ne reverser que 50% de cette somme, la différence a été prise en charge par PEFC France.

> Les cotisations des entreprises rétrocédées par PEFC France

PEFC France reverse chaque année une partie des cotisations des entreprises selon les modalités ci-dessous :

- 100 % des cotisations des Exploitants
- 40 % des cotisations des Exploitants scieurs
- (-) 5% de prélèvement par PEFC France pour le coût de fonctionnement

Le calcul de la contribution est établi sur la base du chiffre d'affaires réalisé par la vente de produits à base de bois de l'entreprise certifiée selon le tableau ci-dessous (adoptée en AG de PEFC France)

Tranches de Chiffre d'Affaires	Contribution annuelle
< 0,5 M€	200 €
Entre 0,5 et 1,5 M€	320 €
Entre 1,5 et 2,5 M€	440 €
Entre 2,5 et 12,5 M€	1 096 €
Entre 12,5 et 37,5 M€	2 190 €
Entre 37,5 et 62,5 M€	3 285 €
>62.5 M€	5 476 €

Des modalités particulières sont prévues pour les entreprises titulaires d'un certificat multi-site.

L'audit externe

➤ AUDIT DE PEFC NOUVELLE-AQUITAINE PAR ECOCERT : du 29 au 30 mars et du 3 au 5 avril 2018

- Cet audit a conduit à la mise en évidence :
 - Suite à l'audit de l'entité d'accès à la certification les 3 et 4 avril 2018, dite, de :
 - 2 (deux) non-conformités majeures,
 - 5 (cinq) non-conformités mineures
 - 0 (zéro) remarque.
 - Suite à l'audit d'évaluation des engagements des participants, les 29, 30 mars et 5 avril 2018, de :
 - 0 (zéro) non-conformité majeure,
 - 1 (une) non-conformité mineure
 - 0 (zéro) remarque.

POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

8 non-conformités ont été détectées.

Exigence de la norme	Ecart constaté / preuve Type de NC	Type de NC
6.1.5.3.6	L'EAC n'a pas informé PEFC France (et les premiers détenteurs de la ressource certifiés de la Région) des risques avérés d'introduire des bois ne correspondant pas aux exigences légales du schéma en achetant sur les propriétés exclues ou suspendues ainsi que les forêts ne présentant pas de document de gestion durable et/ou de propriété dont la totalité n'est pas couverte par la certification	Majeure NCM3

22-PEFC-FRGD-3005-2016	L'EAC a engagé l'action corrective sur la vigilance émise en 2017 (« A.1.2.b et Procédure d'adhésion n°5 ; L'EAC ne vérifie pas suffisamment que les collectivités adhèrent pour la totalité de la surface forestière conformément aux exigences. Par ailleurs, l'EAC note dans le PV de CA du 25 novembre que 30 % des forêts publiques adhérentes ne relèvent pas du régime forestier »). À date, l'EAC a traité en revue de direction l'exclusion et la suspension de 53 collectivités propriétaires lors du CA du 29 mars 2018. Cependant, l'EAC, avec ses partenaires et membres, n'a pas engagé de procédure de traitement des forêts ne relevant pas du régime forestier hors aménagements. Aucune procédure suffisamment développée pour vérifier l'état d'avancement de la délibération de mise au régime forestier jusqu'à l'approbation de l'aménagement n'est validée à l'échelle régionale alors qu'un département (87) a déjà établi un système de suivi partiel.	Majeure NCM4
5.1.2 et Procédures PEFC	La composition du conseil d'administration n'est pas équilibrée en ce qui concerne la représentativité des 3 collèges, ce qui ne permet pas un processus de décision suffisamment conforme : il manque 2 membres dans le collège 3.	Mineure NCm1
Procédures	1- Les procédures adoptées en mars 2017 ne sont pas à jour. Elles ne sont pas adaptées au nouveau schéma, ni au fonctionnement actuel de l'EAC 2-La procédure de gestion des contrôles pour les petites surfaces n'est pas établi ni validé alors que des contrôles téléphoniques ont eu lieu	Mineure NCm2
6.1.5.3	1-Les écarts formulés lors des contrôles internes sont parfois rédigés sous forme d'injonction ou de conseil. 2-Les procédures pour les contrôles ne permettent suffisamment de vérifier certains points notamment la présence et le contenu du document de gestion ainsi que certaines prescriptions réglementaires (notamment la réglementation environnementale) applicables. 3-La détermination des écarts a progressé mais comporte des disparités d'un auditeur à l'autre, notamment sur l'application de non-conformités majeures	Mineure NCm8
Veille réglementaire	La veille réglementaire ne fait pas l'objet d'échange entre l'ensemble du personnel réalisant les contrôles, par ailleurs les veilles locales (DFCI, DSF,..) ne sont pas prises en compte.	Mineure NCm7
6.1.9 et 6.1.3	1-Le programme d'accompagnement ne contient pas d'objectif, des cibles, des indicateurs de suivi suffisamment formalisés pour assurer une évaluation efficace dans la revue de direction. 2- Les procédures de mise en œuvre du programme d'accompagnement ne sont pas appliquées par l'EAC (instance, validation)	Mineure NCm5
6.1.11	La liste des documents utilisables et validés n'est pas réalisée ni accessible à l'ensemble du personnel de l'EAC.	Mineure NCm6

Axes d'amélioration :

- Les personnels de l'EAC pourraient améliorer leurs compétences avec une formation sur l'évaluation de projet
- L'EAC pourrait intervenir afin de former/informer les formateurs des centres forestiers (CFA, Lycée, ...)
- L'EAC pourrait réaliser une évaluation des compétences à moyen terme (3 ans) afin d'adapter le plan de formation.

POINTS FORTS DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

- Un fort engagement des personnes rencontrées lors de l'audit dans la gestion et la réponse aux exigences du système et l'animation d'une grande région.
- Une modalité d'organisation des comités territoriaux qui préserve la proximité PEFC Nouvelle
- Une volonté d'innover sur les outils et le fonctionnement pour améliorer l'efficacité de l'EAC

CONCLUSION GENERALE

La finalisation du processus de fusion et la mise en œuvre du nouveau schéma sont désormais opérationnelles et permettent d'engager l'EAC sur ses actions et son programme d'accompagnement.

Les actions correctives engagées sur les écarts émis en 2017 ont été efficaces notamment sur les prises de décision concernant les propriétaires (collectivités notamment) ne répondant pas aux exigences.

Cependant des améliorations sont attendues sur le processus d'identification et de traitement des collectivités qui ne relèvent pas totalement du régime forestier. A ce titre, le risque induit pour les acheteurs de bois n'a pas fait l'objet d'une communication préventive. D'autres actions correctives sont attendues sur l'équilibre des collègues, le programme d'accompagnement et son évaluation, la veille réglementaire, et la gestion documentaire.

Le maintien du certificat est recommandé sous réserve de la validation des actions correctives des écarts émis et le suivi de l'efficacité des actions correctives.

ECOCERT Environnement a suivi la recommandation de l'auditeur et décide du maintien du certificat sous réserve que le plan d'actions correctives aux écarts émis soit validé et que les preuves de mise en place des actions proposées soient envoyées dans les délais pertinents et leur efficacité validée.



CHIFFRES CLES de PEFC en Nouvelle-Aquitaine



**REGION
ADMINISTRATIVE
Nouvelle-Aquitaine**



**2 SITES
Bordeaux
Limoges**



4 SALARIES



23 283
PROPRIETAIRES

11 565 par l'EAC
11 718 par les coopératives



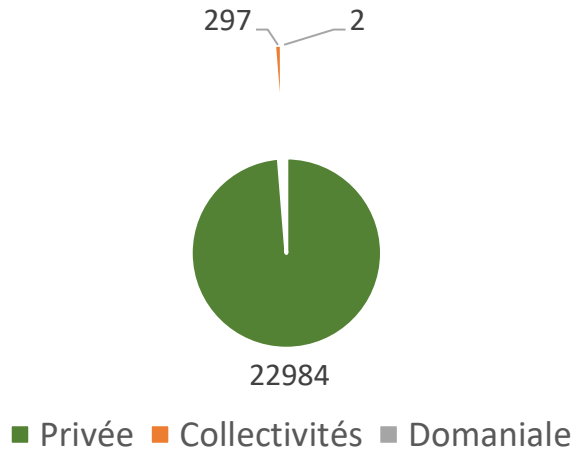
954 342
HA CERTIFIES

808 223ha par l'EAC
146 119 ha par les coopératives

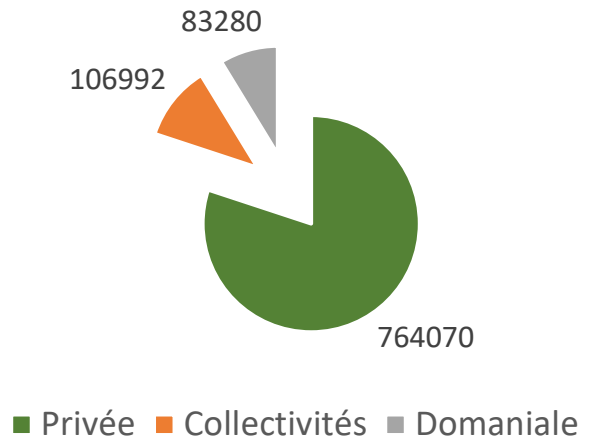


524
ENTREPRISES
CERTIFIEES
dont 10
accompagnées par
PEFC NA

Nombre de Propriétaires



Surface (ha)



L'année 2018 a encore été une année particulièrement importante en terme de renouvellement de propriétaires : plus de 3 800 propriétaires et 280 000 ha ont été appelés à renouveler.

> Adhésions par l'EAC (certification individuelle)

PEFC Nouvelle-Aquitaine au 31/12/2018 (adhésions individuelles)

- > Nombre de propriétaires : 11 565 propriétaires
- > Surface des propriétaires : 808 223 ha

> Ex-Aquitaine

- > Nombre de propriétaires certifiés / Surfaces certifiées

Propriétaires		Hectares certifiés	
2017	2018	2017	2018
9 180	7 850	658 571	662 432

Département	Propriétaires		Ha certifiés	
	2017	2018	2017	2018

Dordogne	1 930	1 690	40 029	35 665
Gironde	3 087	2 577	229 134	232 241
Landes	3 093	2 678	306 531	317 599
Lot et Garonne	8 44	747	40 461	44 020
Pyrénées Atlantiques	2 26	158	42 416	32 907
TOTAL	9 180	7 850	658 571	662 432

>

Ex-Limousin

> Nombre de propriétaires certifiés / Surfaces certifiées

Propriétaires		Hectares certifiés	
2017	2018	2017	2018
2 009	2 227	64 473	66 596

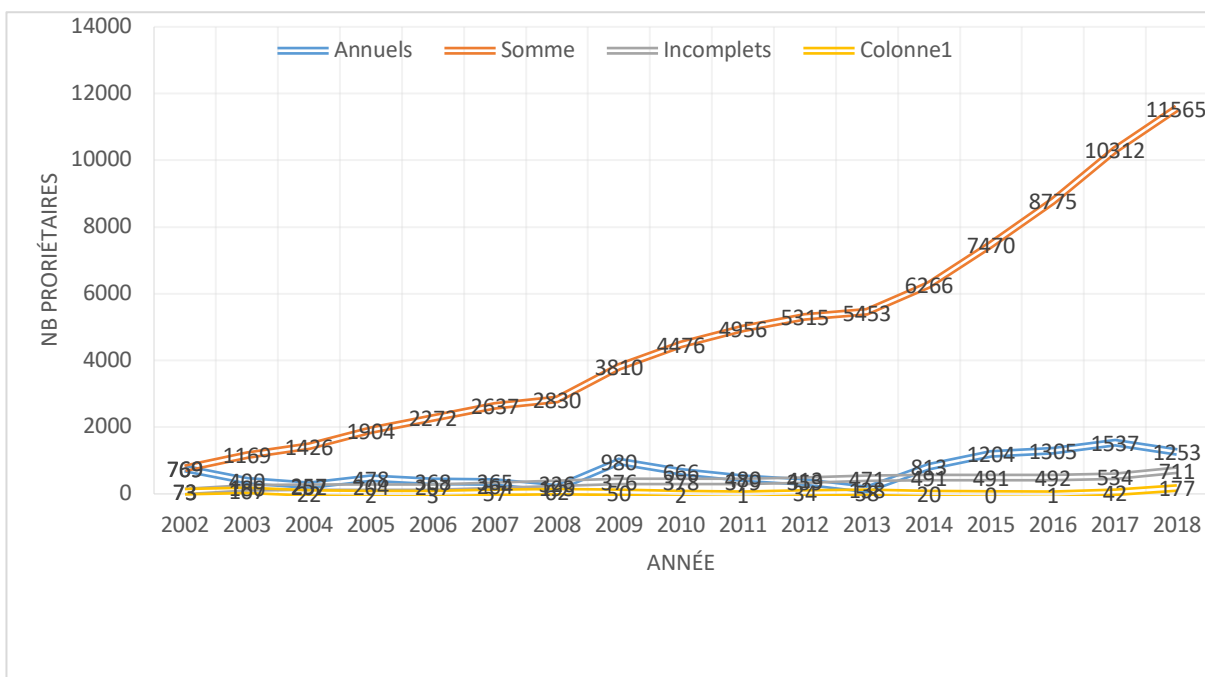
Département	Propriétaires		Ha certifiés	
	2017	2018	2017	2018
Corrèze	943	1 004	28 152	28 571
Creuse	562	638	18 502	19 968
Haute-Vienne	504	585	17 819	18 057
TOTAL	2 009	2 227	64 473	66 596

> Ex-Poitou-Charentes

> Nombre de propriétaires certifiés / Surfaces certifiées

Propriétaires		Hectares certifiés	
2017	2018	2017	2018
1 363	1 411	60 360	57 328

Département	Propriétaires		Ha certifiés	
	2 017	2 018	2 017	2 018
Vienne	212	208	22 148	21 006
Deux-Sevres	289	324	9 726	9 730
Charente	433	432	14 558	13 155
Charente- Maritime	429	447	13 928	13 437
TOTAL	1 363	1 411	60 360	57 328



Taux de renouvellement des propriétaires appelés à renouveler en 2018

	Nombre renouvelés		Superficie renouvelée (ha)	
	Nombre	Taux	Surface	Taux
Aquitaine	637	21 %	116 083	59 %
Limousin	71	17 %	7 964	52 %
Poitou-Charentes	28	14 %	2 558	56 %
TOTAL	736	20 %	126 605	58 %

Si nous intégrons à ce tableau, les chiffres des propriétaires ayant demandé le renouvellement mais dont le dossier n'est pas encore valide par manque de pièces justificatives, nous arrivons à 959 propriétaires et 141 681 ha renouvelés. Cela porte donc le taux de réponse à 26% en nombre et 65% en surface

➤ Adhésions en certification par portage

PEFC Nouvelle-Aquitaine au 31/12/2018 (adhésions par portage)

- Nombre de propriétaires : **10 789**
- Surface des propriétaires : **114 190 ha**



Chaînes de contrôle

- **En ex Aquitaine** : 253 entreprises (249 en 2017) dont 103 entreprises (104 en 2017) ayant une activité d'exploitation
- **En ex Limousin** : 118 (109 en 2017) entreprises dont 45 entreprises (45 en 2017) ayant une activité d'exploitation
- **En ex Poitou-Charentes** : 153 (153 en 2017) entreprises dont 33 entreprises (33 en 2017) ayant une activité d'exploitation

DEPARTEMENT	TOTAL	Bois Energie	Construction	Imprimeur	Producteur Pate et Papier	Distributeur de Pâte et Papier	Exploitant et/ou Négoce de bois	Producteur produits à base de bois	Distributeur produits à base de bois
16	48	0	0	2	8	0	5	28	5
17	38	1	0	5	1	0	4	18	9
19	48	0	0	1	0	0	11	33	3
23	19	1	0	0	0	0	10	8	0
24	48	0	0	3	3	0	9	30	3
33	108	1	0	12	3	0	16	56	20
40	56	0	0	5	4	0	11	31	5
47	27	0	1	2	0	0	7	15	2
64	12	0	0	1	1	0	3	2	5
79	52	1	1	4	1	0	1	37	7
86	15	0	0	3	1	0	0	7	4
87	52	2	2	7	8	1	7	22	3
TOTAL	523	6	4	45	30	1	84	288	66

➤ Soit pour PEFC Nouvelle-Aquitaine : **523 entreprises au total (511 en 2017) dont 181 (182 en 2017) entreprises ayant une activité d'exploitation**

➤ 14 entreprises radiées en 2018 (31 en 2017) pour des raisons diverses : Cessation d'Activité-Liquidation (1), Non Renouvellement volontaire (3), Réduction périmètre multisite (6), Liquidation (2), Inconnue (2) dans des activités diverses : 2 en biomasse, 1 imprimeur, 1 producteur de pates, 3 Exploitant Négoce, 6 producteurs de produit à base de bois, 1 distributeur de produit à base de bois

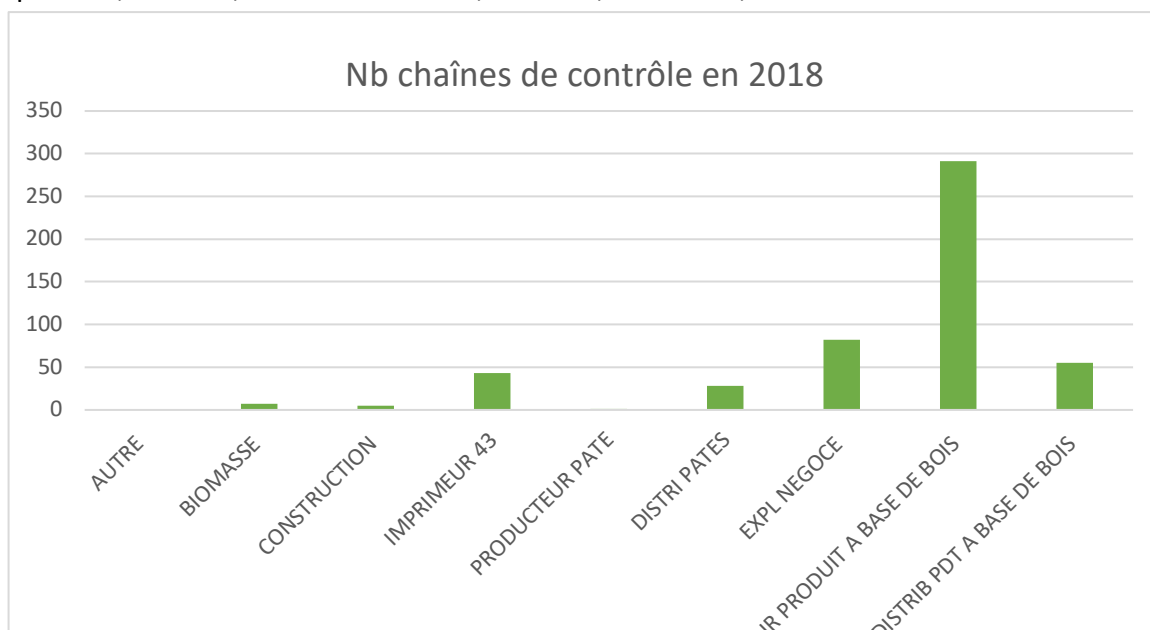
➤ 2 entreprises suspendues

➤ **Accompagnement des entreprises :**

PEFC Nouvelle-Aquitaine propose aux entreprises qui le souhaitent un accompagnement à la mise en en coordination avec les autres structures professionnelles qui proposent ce type de soutien en Nouvelle-Aquitaine à leurs adhérents : BoisLim et Interbois Périgord.

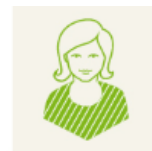
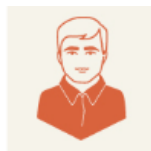
PEFC Nouvelle-Aquitaine est également intervenue dans d'autres régions à la demande de ses homologues pour les former à ce type de missions.

10 entreprises ont pu être accompagnées en 2018 : Exploitant-Scieur, Bois-Energie, Exploitant, Meuble, Construction Bois, Palettes, Panneaux, Tonnellerie.





CONTROLES INTERNES



> Propriétaires :

PEFC Nouvelle-Aquitaine a réalisé

- 183 Contrôles en forêt privée sur les 118 initialement à réaliser
- 1 Contrôles en Forêt Publique soit 100 % du programme initial

	REGION	Privée	Communale	Domaniale
0-4 ha	18/14	18/14	0	0
4-12 ha	21/19	15/19	6/0	0
12-43,7 ha	40/28	27/27	13/1	0
43,7-72 3210 ha	104/57	55/51	49/5	1/1
	183/118	115/111	68/6	1/1

Les écarts relevés en 2018 pour les propriétaires :

Points du cahier des charges		2018	2017
Engagement	Refus de contrôle (5) Mise à jour de la surface forestière (9) Arrêt de sa participation à PEFC (1) Décédé (4) Propriété vendue (6) 2 adhésions sous le même nom (1)	26	16
	1.1 Absence de formation ou d'information	3	0
2.1	Pas de Document de gestion	70	10
2.4	Pas de certificat provenance des plants	4	11
2.6	Arbres abimes	1	0
2.8	Orniérage important	1	0
2.9	Pas de convention d'accueil du public	2	0
3.5	Conservation Arbres morts	0	1
3.6	Facture traitement absente	1	0
3.8	Traitement herbicide (cours d'eau et inconnu)	0	1
3.9	Absence mention devenir des menus bois	2	0
4.4	Dépérissement non géré	1	0
4.5	Convention Epandage non disponible	1	0
4.7	Absence déclaration dégât de gibier	1	1

5.1	Absence de contrat (8) Absence mention PEFC dans le contrat (2)	10	6
5.3	Absence Engagement des sous-traitants	4	12
5.5	Travaux cours d'eau non conforme	0	1
5.8	Déchets non enlevés	2	0
5.9	Absence fiche de chantier	1	0
6.1	Logo non conforme (1) Pas de signalétique (2)	3	0

➤ **Exploitants**



PEFC Nouvelle-Aquitaine a réalisé

- 18 Contrôles d'exploitants forestiers

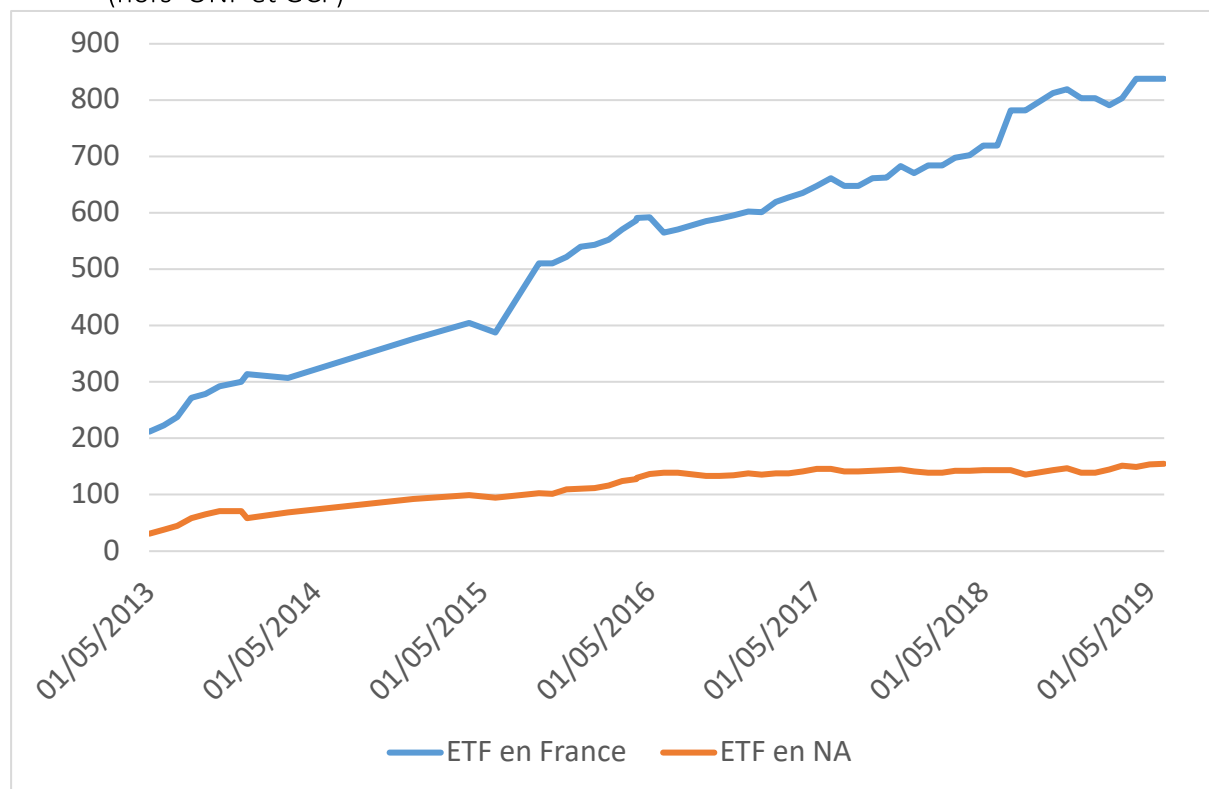
EXPLOITANTS		REGION	Limousin	Poitou-Charentes	Aquitaine
178	10%	18/18	4/4	4/4	10/10

Les écarts relevés en 2018 pour les exploitants :

Points du cahier des charges		2018	2017
Engagement	Refus de contrôle (3)	3	2
2.6	Orniérage important (2)	2	0
2.8	Place de dépôt à remettre en état	1	0
3.9	Absence devenir des menus bois	11	5
5.1	Pas de mention PEFC dans le contrat (9) Absence de contrat ou incomplet (2)	11	7
5.3	Engagement des sous-traitants pas à jour (3) Engagement des sous-traitants absent (3)	6	3
5.7	Kit de dépollution absent (4)	4	1
5.8	Conservation preuve récupération huiles	1	2
5.9	Déclaration de chantier absente (4) DUER non faite (2) SST pas à jour ou non fait (4) Panneaux ou signalisation absente (3)	13	2
6.1	Usage du logo propriétaire	1	0

➤ **ETF Gestion Durable de la Forêt** : PEFC Nouvelle-Aquitaine est mandaté par Qualiterritoires pour réaliser les contrôles internes des ETF adhérents à cette démarche reconnue par PEFC France. Depuis cette année, l'adhésion des ETF directement à l'EAC est accessible si l'EAC le souhaite.

➤ **Evolution Adhésion ETF Gestion Durable de la Forêt**
(hors ONF et GCF)



➤ **Réclamations :**

5 réclamations et 1 plainte ont été adressées à PEFC Nouvelle-Aquitaine courant 2018 :

La réception des réclamations et de plaintes atteste de l'accroissement de la visibilité de PEFC au fil des années.

➤ **ACTIONS**

L'année 2018 a été marquée par la mise en place de son programme d'accompagnement :

- Réunions d'information Nouveau-schéma
- Recensement des sources d'information propriétaires/entreprises
- Mise en place réseau d'informations /formations pour les entreprises
- Relance téléphonique/courrier pour les propriétaires qui n'ont pas renouvelés

- Relance téléphonique/courrier des entreprises : suspendues, pas encore adhérentes
- Recensement et mise à jour des propriétaires >10 ha d'un seul tenant sans document de gestion
- Mise à jour et suivi du site internet

➤ LA VIE DE L'ENTITE

PEFC Nouvelle-aquitaine rassemble les parties intéressées par la certification de la gestion forestière durable sur son territoire de compétence.

Conformément à ses statuts, PEFC Nouvelle-Aquitaine dispose pour assurer son fonctionnement :

- D'instances délibérantes (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Revue de Direction)
- De 3 Comités Territoriaux
- De 4 personnel salarié
- Du Comité Technique National

➤ **Assemblée Générale** : Instance délibérante composée de l'ensemble de ses membres, et ayant essentiellement pour mission d'orienter et d'approuver la gestion de l'association et/ou de prendre des décisions importantes la concernant.

➤ **Conseil d'Administration** : Ensemble des membres élus tous les 3 ans par l'Assemblée Générale et ayant pour mission d'administrer et gérer PEFC Sud-Ouest, et d'appliquer les décisions prises par l'Assemblée Générale.

➤ **Bureau** : Instance de direction composée de membres issus Conseil d'Administration. Statutairement, Il est composé de 6 personnes différentes :

- Un président
- Trois vice-présidents
- Un secrétaire
- Un trésorier

Chaque Collège a 2 représentants au Bureau.

➤ **Revue de Direction** : Cette Instance non statutaire est composée des membres du Conseil d'Administration. Elle est chargée d'évaluer l'application du schéma français de certification forestière PEFC et de prendre les mesures d'adaptation nécessaires.

➤ **Comité Territorial** : Cette Instance, dont les membres issus des anciennes régions administratives sont nommés par le Conseil d'Administration, est chargée de proposer aux instances statutaires les actions, les avis concernant la Revue de Direction, les modalités de cotisation et de renouvellement, préciser les exigences des standards pour le territoire de sa compétence. Elle est également chargée d'assurer la liaison et la coordination des actions de PEFC Nouvelle-Aquitaine.



Assemblée Générale	10/01
	12/05
	29/11
Conseil d'Administration	29/03
	6/06
	04/10
Bureau	04/10
	29/11
Comités Territoriaux	14/02
	19/6/02

➤ FAITS MARQUANTS



Recrutement
Stéphanie
DEMERON

Présentation
nouveau schéma
de certification
forestière PEFC
aux membres

Validation
Programme
d'Accompagnement
et réunions
membres

Participation à
EUROFOREST
(soutien
EAC Bourgogne
Franche-Comté)



➤ Participations aux travaux

Thème Groupe de Travail	Nom Groupe de Travail
• Contrôles	Contrôles des exploitants Grille et bilan des contrôles
• Base de données cadastre	COMOP
• Formation	Formations salariés PEFC en France
• Procédures	RGPD
	Gestion de crise
	Modalités engagement et renouvellement
• Schéma Français	Lancement SFCF 2017-2022

• Communication	Réunion Communication PEFC France
• Conditionnalité des aides	Conditionnalité PEFC
• Certification du Liège	Liège
• Evolution Métastandards	Métastandards



➤ COMMUNICATION

● Documents produits

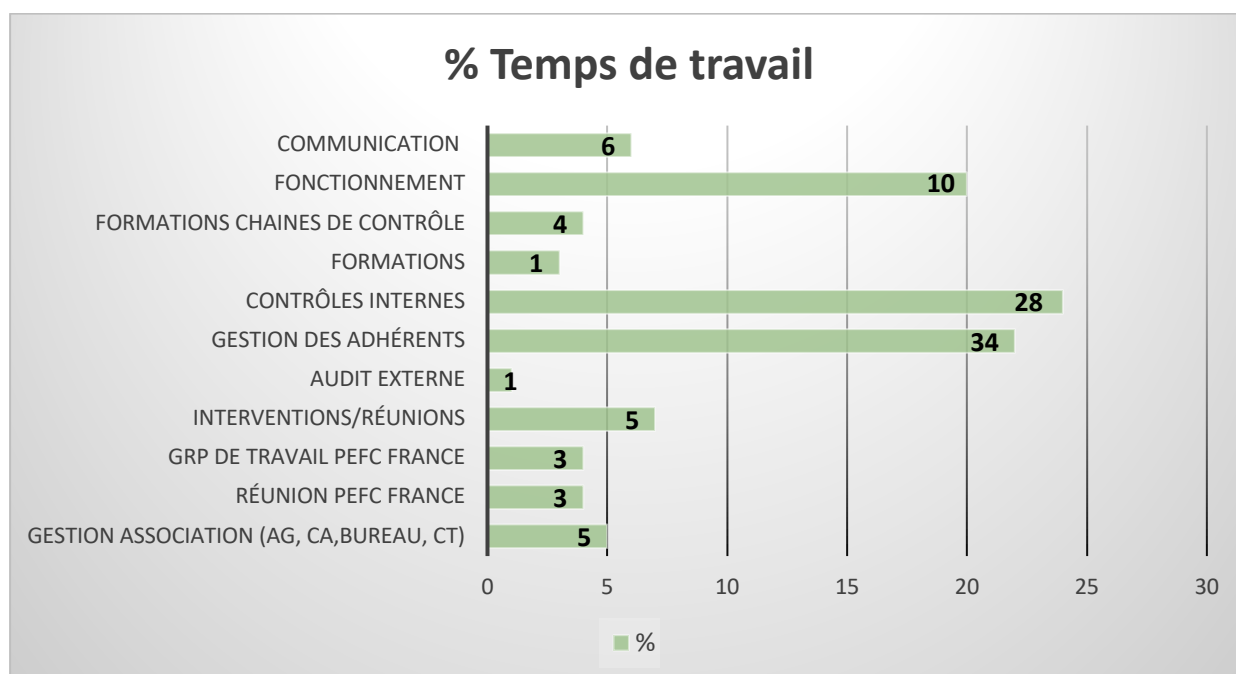
- Communiqués de presse
- Articles dans le journal de Boislim
- Article dans Forêt de Gascogne
- La Lettre de Fransylva en Limousin
- Code de la Forêt
- Code du Bois

● Réunions diverses

En 2018 plusieurs réunions ont été faites pour porter à connaissance du nouveau schéma de certification forestière :

- Avec les membres de la structure et dans les réunions de
- Avec des propriétaires (FOGEFOR , Groupement de forestiers, ASL)

● Répartition Temps de travail



» **Détail des Taches :**

Communication :

- Préparation des documents de présentation lors des réunions
- Préparation Visites et réunions
- Salon Euroforêt
- Présentation plan d'accompagnement
- Préparation articles de presse
- Envoi Revue de Presse
- Echanges avec les autres EAC

Fonctionnement :

- Secrétariat et comptabilité,
- Standart téléphonique
- Consultations et réponses mails, courrier
- Mise à jour des procédures de l'EAC, des différents documents de travail (bulletin d'adhésion, grille d'audit, ...)

Formation chaînes de contrôle :

- Préparation des documents « !Procédures chaînes de contrôle »
- Accompagnement en entreprise
- Réponses téléphoniques
- Suivi de certains clients, audits internes

Contrôles internes :

- Préparation échantillonnage propriétaires et exploitants audités dans l'année
- Prise de rendez-vous

- Audit en forêt
- Rapport d'audit
- Suivi des écarts

Gestion des adhérents :

- Réception des dossiers
- Insertion dans la base de données
- Envoi documents de certification
- Mise à jour des données des propriétaires (ventes de parcelles, ajouts, donation,)
- Réponses mails et courriers aux différentes interrogations des propriétaires

Audit externe :

- Préparation plan d'audit
- Préparation documentation (procédures, plan accompagnement, rapports d'audits, Revue de direction)
- Echange avec les administrateurs, l'auditeur et les salariés
- Audits en forêt
- Suivi et mise en place des écarts

Intervention/ Réunions :

- Préparation des visuels et de la documentation
- Présentation et échanges sur la certification PEFC

Groupes de travail PEFC France / Réunions PEFC France :

- Réunions à Paris sur différents sujets
- Base de données propriétaires
- Cahier des charges du Liège
- Communication

Gestion de l'association :

- Préparation des Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale et Comité Territoriaux (convocation, ordre du jour, compte-rendus,)
- Réunion des salariés sur le fonctionnements des différents dossiers
- Courriers, mails

PEFC NOUVELLE-AQUITAINE

Siège et Antenne Aquitaine et Antenne Poitou-Charentes :

1 Place Lainé - 33000 BORDEAUX - Tél : 05 56 52 84 50 contact@pefcaquitaine.org

Antenne Limousin :

Safran – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES CEDEX 1 Tél : 05 87 50 41 90 -

pefc.limousin@safran87.fr www.pefcnouvelleaquitaine.org

